



## Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 18 mars 2020

- Soutien aux entreprises / Covid-19 -

### **Carole Delga : « Des mesures fortes pour préserver au maximum les entreprises et les salariés impactés par cette crise sanitaire »**

**L'épidémie Covid-19 et son impact sur l'activité économique aujourd'hui auront des conséquences de court, moyen et long terme sur la dynamique économique. La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée met tout en œuvre pour limiter ces impacts, en accompagnant, soutenant et protégeant les entreprises et les emplois de son territoire.**

Dès mercredi 11 mars, la présidente de Région a présenté les premières aides d'urgence aux entreprises. Depuis, elle a rencontré à plusieurs reprises le préfet de région, les présidents des réseaux consulaires et les représentants des organisations professionnelles, afin de proposer des actions sur-mesure aux entreprises du territoire.

Hier, le plan présenté par le ministre de l'économie, a pu être travaillé collectivement par l'ensemble des présidents de Régions lors d'une visioconférence avec le premier ministre. Les actions seront fortes et conséquentes pour sauvegarder l'économie française.

*« Nous devons tout faire pour protéger au maximum nos entreprises et leurs salariés. J'ai des échanges quotidiens avec les acteurs économiques de l'Occitanie qui confirment la nécessité d'agir vite et fort. C'est ce que j'ai redit au premier ministre. La Région Occitanie est pleinement mobilisée. Nos aides sont simples, accessibles à tous et répondent aux difficultés immédiates, notamment de trésorerie, quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'activité économique »,* a déclaré la présidente de Région, Carole Delga.

### **Réunion avec Matignon : les Régions aux côtés de l'Etat pour soutenir les entreprises**

Au cours d'une visio-conférence hier en fin d'après-midi entre le premier ministre Edouard Philippe et les présidents des Régions, un point central a été fait sur les aides du gouvernement et celles des Régions aux entreprises, notamment **le fonds de solidarité**. Celui-ci a été abondé par l'Etat d'un milliard d'euros : **Carole Delga a proposé que les Régions apportent immédiatement 250 millions d'euros supplémentaires** en souhaitant que le seuil des entreprises éligibles passe de 70% de perte de chiffre d'affaires à 40%. Les Régions ont proposé que la gestion de ce fonds soit décentralisée au niveau régional pour plus de proximité et d'efficacité.

**Au cours de l'échange, la présidente Carole Delga, soutenue par les autres présidents de Région, a proposé au premier ministre de mettre en place rapidement 3 mesures supplémentaires :**

- pour les entreprises du secteur agro-alimentaire afin de garantir l'approvisionnement du pays ;

- pour le secteur du BTP, notamment pour achever les chantiers urgents en cours, et pour celui de la production industrielle dont certains pans sont à l'arrêt ;
- un fonds de secours pour le secteur associatif, sportif et culturel particulièrement impacté par de nombreuses annulations d'événements. Ce fonds pourrait être également abondé, selon Carole Delga, par les Départements, les Métropoles et les Agglomérations.

Dans les prochains jours, la présidente de Région, Carole Delga, organisera une concertation avec les présidents des 13 Départements de l'Occitanie pour agir de façon partenariale et auprès du tissu associatif.

Par ailleurs, Carole Delga a une nouvelle fois demandé au premier ministre l'exonération, et non pas seulement le report comme annoncé, des cotisations sociales et patronales des entreprises durant les mois de crise liés à la pandémie.

### Des aides régionales renforcées pour accompagner et protéger les entreprises

- **Un numéro vert dédié aux entreprises : le 0800 31 31 01**

Restant à l'écoute des entreprises et afin de les guider vers l'aide la mieux adaptée à leurs difficultés, la Région Occitanie a mis en place un numéro d'appel unique et gratuit : **0800 31 31 01**. Les équipes de la Région sont mobilisées pour répondre aux questions des chefs d'entreprises, leur expliquer les démarches à suivre et les orienter vers le bon interlocuteur.

- **La Région renforce son fonds de garantie et de prêts pour soutenir la trésorerie des entreprises : 13 millions d'euros**

Cette somme permet d'une part de renforcer les garanties de trésorerie mises en place par BPI France, en complétant là où c'est nécessaire le dispositif massif de 300 milliards d'euros de garanties annoncé hier par le Gouvernement. Ainsi par exemple, un chef d'entreprise qui a besoin d'un prêt pourra s'adresser à sa banque qui prendra l'attache de BPI France pour garantir le prêt. Le chef d'entreprise ou le chargé d'affaire de la banque peuvent aussi contacter directement BPI au 09 69 370 240.

D'autre part, la Région, avec BPI France, lance le dispositif de **Prêt Rebond Occitanie** : un prêt à taux 0%, dont les remboursements peuvent être différés pendant 2 ans puis échelonnés. Le montant du prêt est de 10 000 € à 300 000 €, et permet en parallèle un prêt bancaire du même montant. Il s'adresse aux PME à partir d'un an d'existence (avec un bilan), pour financer des besoins en fonds de roulement (BFR), des dépenses immatérielles ou encore des investissements matériels à faible valeur de gage.

**Contact - N° vert de BPI France : 09 69 370 240**

Dans les tout prochains jours, Carole Delga assurera le dialogue avec les responsables du secteur bancaire régional, afin de garantir leur soutien auprès des entreprises de l'Occitanie.

- **La Région gèle les avances remboursables pour le 1<sup>er</sup> semestre**

Afin de préserver les entreprises, la Région Occitanie a décidé de geler tous les remboursements d'avances, soit 60 M€ d'encours actuellement.

Les remboursements ne seront pas demandés aux entreprises jusqu'à la fin du premier semestre 2020.

- **La Région soutient ses prestataires et ses entreprises partenaires ou locataires**

Afin de limiter l'impact de la baisse d'activité de la Région sur celle de ses prestataires, la Région a pris plusieurs engagements :

- Tous les paiements en cours seront honorés dans les meilleurs délais. Pour cela, la Région a mis en place un plan de continuité du service public pour lequel les paiements et l'aide aux entreprises sont les priorités ;
- Aucune pénalité de paiement ne sera demandée aux entreprises en marché avec les services régionaux au cas de retard ou de livraison incomplète ;
- Les acomptes versés seront pour les manifestations reportées seront maintenus voire augmentés ;
- L'ensemble des entreprises hébergées dans les bâtiments régionaux (pépinières d'entreprises, Réalis, La Cité...) sont exonérées de loyers pour les trois prochains mois ;
- Les entreprises de transport routier scolaire impactées par la suspension des services liO seront soutenues afin d'éviter la mise en œuvre de chômage partiel. **Les services non exécutés par les transporteurs régionaux seront rémunérés** sur la base de l'intégralité des charges fixes intégrant notamment les salaires.

**Étienne Guyot**, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et **Carole Delga**, présidente de la Région Occitanie, tiendront le jeudi 19 mars 2020 à 9h une **cellule régionale de continuité économique pour détailler l'ensemble des mesures prises** de façon coordonnée par l'Etat et le Conseil régional afin d'accompagner les entreprises et les salariés. **Une conférence de presse commune sera tenue en suivant.**

### **Contact pour les entreprises :**

**Contact Etat** pour conseiller et orienter les entreprises - oc.continuite-eco[@]direccte.gouv.fr / 05.62.89.83.72

**Numéro vert** dédié aux entreprises mis en place par la **Région Occitanie** - 0800 31 31 01

**Numéro vert de BPI France** - 0969 370 240

### **■ Contact presse :**

Audrey Porteron : [audrey.porteron@laregion.fr](mailto:audrey.porteron@laregion.fr) - Tél. : 04.67.22.63.62 - Port. : 06.40.37.58.22  
[service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr) - [@presseoccitanie](https://www.instagram.com/presseoccitanie)